



Accident d'équitation. indemnisation des assurances...

Par **clem28**, le **26/05/2010** à **10:25**

Bonjour,

Il y a deux mois maintenant j'ai eu un gros accident d'équitation. 3 fractures du bassin, 12 jours d'hôpital, une interruption de travail de 3 mois...

Je suis comédienne et venait d'être engagée sur 2 mois de tournage, mais je n'avais pas signé mon contrat. Autant vous dire que de décrocher un tel rôle dans un tel film était une bénédiction.

Suite à cet accident, je n'ai pas pu faire le film et j'ai été remplacée.

Mon assurance me propose 700 euros de dédommagement plus la prise en charge des frais non couverts par la sécu et ma mutuelle. J'ai souscrit à une assurance habitation avec l'option tranquillité famille.

J'avais loué un cheval dans un centre équestre pour faire une balade dans la forêt avec des amis, je n'étais pas affiliée à la fédération française d'équitation.

Alors je voulais savoir s'il était tout de même possible de faire jouer les assurances du centre équestre ou non.

Il m'est un peu difficile de m'en sortir comme ça, avec 700 euros alors que je devais voir ma carrière décoller avec ce film, difficile aussi car je sais que je ne pourrais jamais accoucher naturellement, que mes futures grossesses seront compliquées et surtout je ne sais pas encore si j'aurai des incapacités permanentes.

J voulais juste me renseigner pour ne surtout pas ruminer dans quelques années de n'avoir rien fait si jamais j'ai encore des douleurs...

D'avance, je vous remercie

Clemence

Par **questionréponse**, le **01/06/2010** à **16:47**

Chère Clem28,

Tu as la possibilité de rechercher la responsabilité du centre équestre si tu parviens à apporter la preuve qu'il a commis une faute : défaut de qualification du moniteur, dangerosité de l'itinéraire au vu de tes capacités,...

Je suis à ta disposition pour d'autres informations.